

FICHE SÉANCE

4^{ème} / Enseignement moral et civique

Thème 2 :

Titre de la séquence	Ensemble, découvrons le droit		
Titre de la séance	Quels sont mes droits et mes obligations ?		
Durée de la séance	2H	Position dans la séquence	2/3
Repères géographiques	France, Nouvelle-Calédonie		
Repères historiques	XXX		
Acteurs	Les institutions : le Parlement français (Assemblée nationale, Sénat et Congrès de la Nouvelle-Calédonie) – les communes et autres collectivités – le citoyen		
Notions			
Pré-requis	Approfondissement notion	Nouvelle notion	
<ul style="list-style-type: none"> • Droits et devoirs pour un individu dans son rapport à l'autre • Responsabilité individuelle de ses actes vis-à-vis d'autrui et vis-à-vis de la société 	<ul style="list-style-type: none"> • Cheminement de la loi 	<ul style="list-style-type: none"> • La personnalité juridique ; • Les droits et les obligations ; • La responsabilité civile et pénale ; • L'ordre public 	

Mots de vocabulaire

code civil : ensemble de textes qui regroupent les lois concernant les personnes, les biens et les rapports entre individus (nationalité, mariage, propriété...).

code pénal : ensemble de textes qui énoncent les sanctions applicables en cas de nonrespect de loi.

Communauté éducative : désigne les élèves et tous ceux qui, dans l'école ou en relation avec elle, participent à l'accomplissement de ses missions (personnels de l'école, parents d'élèves...).

Dignité humaine : principe qui protège toute personne contre les actes dégradants ou inhumains qui pourraient la rabaisser au rang de chose.

Droit au respect de la vie privée : droit fondamental reconnu à chaque personne humaine lui permettant de protéger son intimité (vie de famille, correspondance, état de santé, etc.).

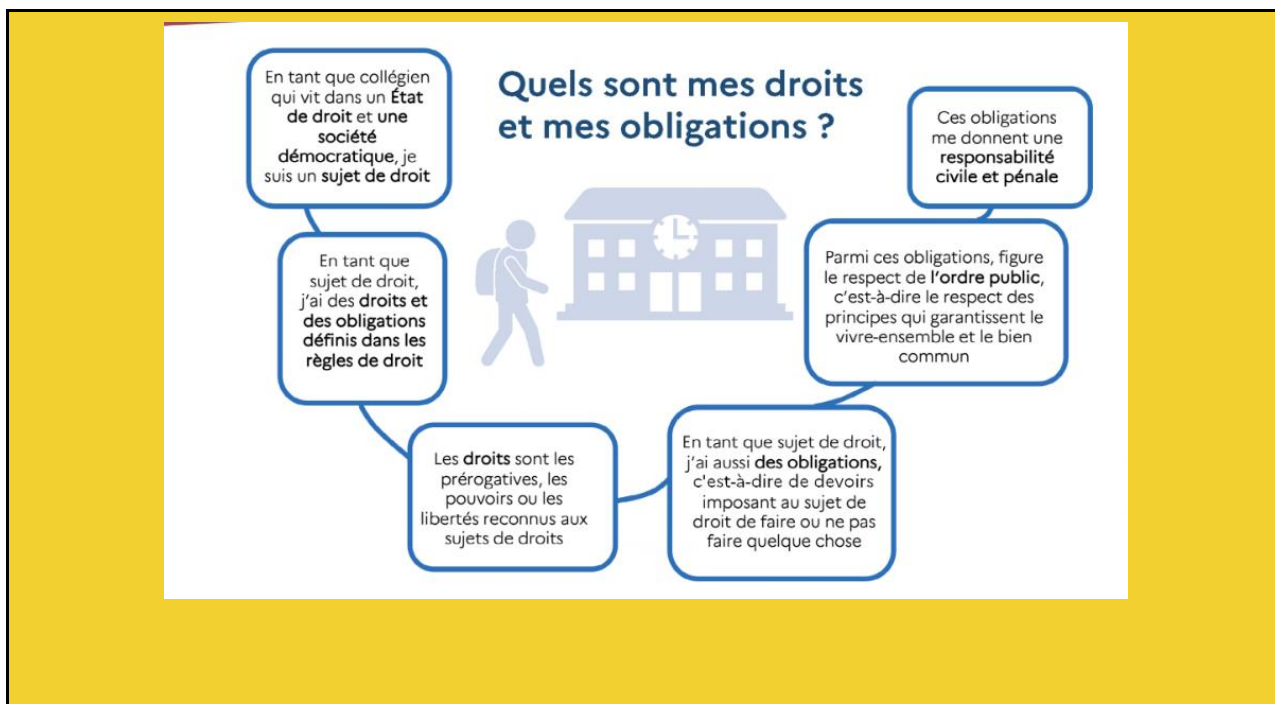
Liberté du commerce et de l'industrie : droit reconnu à toute personne de se livrer à l'activité commerciale de son choix (à condition de respecter la loi).

Licite : qui est autorisé par la loi.

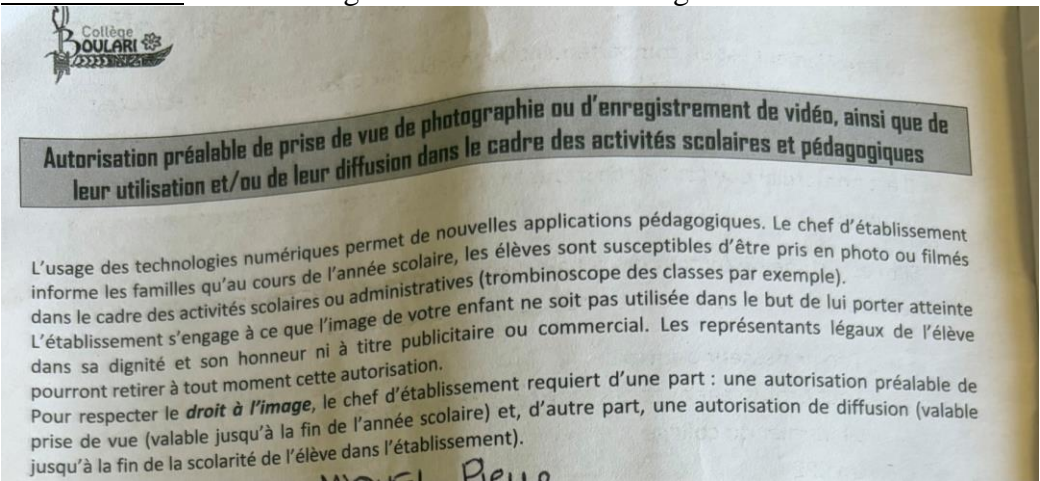
Majeur/mineur : une personne majeure est une personne capable d'exercer elle-même ses droits. Une personne mineure est une personne qui, en raison de son âge, doit être représentée (par ses parents ou son tuteur) pour exercer ses droits. En France, une personne est majeure à 18 ans.

Ordre public : ensemble des principes impératifs, garants de l'intérêt général, dont les individus ne

	<p>peuvent s'écarter ni dans leur comportement, ni dans les actes qu'ils pourraient conclure.</p> <p>Police municipale : la police municipale désigne, en France, les pouvoirs de police des maires des communes et l'ensemble des agents qui sont placés sous son autorité. Elle a pour mission de protéger les populations et d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.</p> <p>Réseaux sociaux : sites Internet ou applications mobiles permettant aux internautes de partager et d'échanger des informations, des photos ou des vidéos avec leur communauté d'amis et leur réseau de connaissances.</p> <p>Sujets de droit : ce sont les personnes juridiques physiques (femme, homme, enfant) ou morales (société commerciale, association, etc.) qui ont des droits et des obligations</p>
<p>Compétences OU capacités travaillées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre la règle et le droit ; • Comprendre les notions de droits et de devoirs des individus dans une société ; • Identifier et reconnaître les libertés fondamentales et les droits fondamentaux de la personne ; • Comprendre le rapport à l'autre, le respect de l'autre, de la dignité de la personne ; • Prendre conscience de sa responsabilité
<p><u>Trace écrite attendue</u></p>	



CONTENU ET DECOUPAGE DE LA SEANCE							
ENTREE / SITUATION DECLENCHANTE / ACCROCHE							
Durée	15 minutes	Type de mise en activité	Individuelle écrite puis correction orale collective				
Support	Document distribué						
Consignes données aux élèves	Classe les propositions suivantes dans le tableau. Complète-le ensuite avec d'autres exemples de droits et obligations dans la vie d'un collégien.						
Résultat attendu dans le cahier	<p>Arriver à l'heure - Adhérer à une association - Être respectueux envers les autres – Se présenter à des élections de délégués</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #800000; color: white;">Droits</th> <th style="background-color: #800000; color: white;">Obligations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 100px;"></td> <td style="height: 100px;"></td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans un second temps, les élèves sont amenés à proposer d'autres droits et obligations dans la vie d'un collégien.</p>			Droits	Obligations		
Droits	Obligations						

ACTIVITE 1 : Quels sont les droits de Rebecca en matière d'image ?			
Durée	30 minutes	Type de mise en activité	Individuelle / Ecrite
Support	Fiche d'activité		
Objectif	<p>Distinguer sujet de droit / objet de droit ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les éléments de la personnalité juridique (capacité juridique, droits, obligations) ; • Comprendre la notion de responsabilité. 		
Consignes de travail	Répondre aux questions afin de compléter la fiche d'activité		
Résultat attendu dans le cahier	<p><u>Document 1 : Extrait du règlement intérieur du collège</u></p>  <p><u>Document 2 : Article du code civil de la Nouvelle-Calédonie</u></p> <p>“Chacun a droit au respect de sa vie privée”</p> <p><u>Questions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Explique ce qu'est le droit à l'image. <p>Le droit à l'image permet d'autoriser ou de refuser la reproduction et la diffusion publique de son image.</p> 2. À quel autre droit le droit à l'image est-il lié ? <p>Le droit à l'image est un droit lié à la personnalité juridique, qui signifie la capacité à être détenteur de droits et de devoirs. Il est lié au droit au respect de la vie privée (qui permet d'autoriser ou de refuser la divulgation d'informations concernant sa vie privée).</p> 		

3. Qu'est-il obligatoire de faire si on veut diffuser l'image d'un collégien ?

Le collégien étant mineur, il est nécessaire de demander l'autorisation expresse et écrite de la personne titulaire de l'autorité parentale pour diffuser son image.

En tant que sujet de droit, toute personne juridique a des droits et des obligations :

Droits	Obligations
<i>Prérogatives, pouvoirs ou libertés reconnus au sujet de droit. Ex. : droit de propriété, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, droit à l'éducation, droit de vote, etc.</i>	<i>Devoirs imposant au sujet de droit de faire ou ne pas faire quelque chose. Ex. : obligation d'assiduité, obligation de respecter le matériel, etc.</i>

Ressource supplémentaire : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32103#:~:text=Le%20droit%20C3%A0%20l'image,%2C%20un%20r%C3%A9seau%20social>

ACTIVITE 2 : Quelles sont les conséquences de l'atteinte au droit à l'image de Rebecca ?

Durée	20 minutes avec correction	Type de mise en activité	Individuelle puis collective
Support	Fiche d'activité		
Objectif	L'objectif est d'amener les élèves à comprendre la notion de responsabilité en cas d'atteinte aux droits des personnes.		
Consignes de travail	Répondez aux questions à l'aide des documents suivants		
Résultat attendu dans le cahier	<p><u>Document 3 : Article 226-1 du code pénal</u></p> <p>Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui : 1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ; 2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ; 3° En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci ; [...]</p> <p><u>Document 4 : Article 1240 du code civil</u></p>		

	<p>« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »</p> <p><u>Questions</u></p> <p>1. Quelles sont les sanctions prévues par le code pénal en cas d'atteinte à l'image d'une personne comme Rebecca ?</p> <p>Selon le code pénal, photographier ou filmer une personne dans un lieu privé ou transmettre son image, sans son accord, est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 45000 € d'amende (article 226-1 du code pénal).</p> <p>2. Que prévoit le code civil en cas de dommage causé à une personne comme Rebecca ?</p> <p>L'article 1240 du code civil prévoit que la personne qui cause un dommage à autrui a l'obligation de le réparer.</p> <p>L'auteur du dommage doit indemniser la victime en lui versant des dommages-intérêts.</p> <p>Ici, l'enseignant insistera sur la distinction entre l'amende (versée à l'État, visant à punir un coupable) et les dommages-intérêts (versés à la victime, pour réparer le préjudice subi).</p> <p>3. Associe la source du droit à son objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le code civil • punit les infractions à la loi • Le code pénal • protège et règle les conflits entre les personnes
--	--

ACTIVITE 3 : Le droit coutumier en Nouvelle-Calédonie			
Durée	40 minutes	Type de mise en activité	Individuelle écrite puis en binôme
Support	Vidéo : Koutum Kanak et droit contemporain calédonien (Vidéos Bing)		
Objectif	Comprendre les spécificités du droit calédonien en s'intéressant surtout au droit coutumier à partir d'un support numérique		
Consignes de travail	Répondez individuellement aux questions 1 à 5 puis en binôme comparez vos réponses et répondez ensemble à la question 6		

**Résultat
attendu dans le
cahier**

Questions

Répondez à chaque question. Pour les QCM, cochez la bonne réponse et expliquez brièvement pourquoi (en 1-2 phrases). Pour les questions ouvertes, suivez les indices donnés

1- Qu'est-ce que le droit coutumier kanak ?

- a) Des lois écrites par le gouvernement.
- b) Des règles orales basées sur les traditions kanak.
- c) Des règles seulement pour les animaux.
- d) Des lois importées d'autres pays.

Expliquez pourquoi est-ce "oral" et pas écrit ?

2- Où le droit coutumier kanak est-il appliqué ?

- a) Seulement dans les villes modernes.
- b) Principalement dans les villages et communautés kanak.
- c) Partout en France.
- d) Seulement à l'école.

Expliquez : Donnez un exemple concret de la vidéo.

3- Décrivez un exemple de droit coutumier kanak vu dans la vidéo. Une scène où on parle de résolution de conflits ou de partage de ressources (comme la terre). Écrivez (3-4 phrases) : Qu'est-ce qui se passe ? Qui décide ? Pourquoi est-ce important ?

4- Quelle est une différence clé entre le droit coutumier et le droit contemporain ?

- a) Le coutumier est moderne, le contemporain est ancien.
- b) Le coutumier est collectif et basé sur la communauté, le contemporain est individuel et basé sur des lois écrites.
- c) Le coutumier concerne seulement les enfants.
- d) Le contemporain est oral.

Indice : La vidéo compare les deux systèmes. Expliquez : Comment cela aide-t-il les Kanak aujourd'hui ?

5- Quel rôle jouent les anciens dans le droit coutumier ?

- a) Ils écrivent des livres de loi.
- b) Ils transmettent les règles et décident des conflits.
- c) Ils construisent des maisons.
- d) Ils vont à l'école.

Expliquez : Comment cela diffère-t-il d'un juge moderne ?

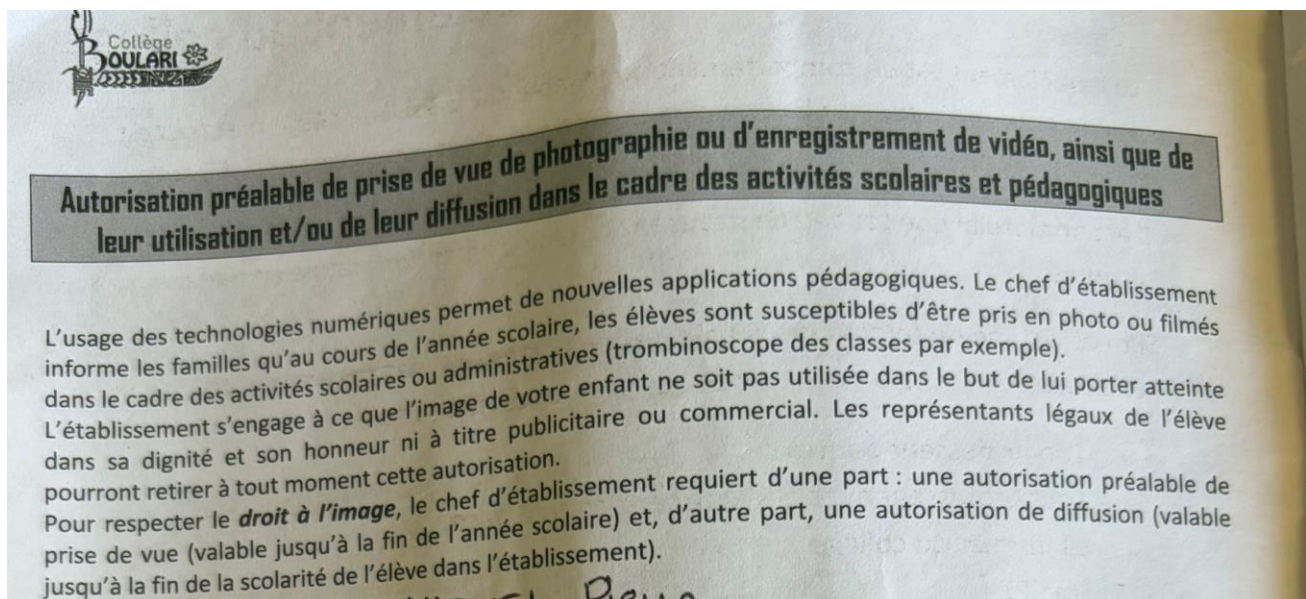
6- Dessin ou Scénario : Imaginez une situation où le droit coutumier kanak aide à résoudre un problème moderne (par exemple, un conflit sur la terre à cause d'une mine). Dessinez une scène ou écrivez un petit scénario de 5-6 phrases.

Indice : Incluez des éléments de la vidéo, comme les anciens qui discutent. Expliquez comment les deux droits (coutumier et contemporain) pourraient travailler ensemble.

Fiche d'activité - Séance 2 : Quels sont mes droits et mes obligations ?

Activité 1 : Quels sont les droits de Rebecca en matière d'image ?

Document 1 : Extrait du règlement intérieur du collège



Document 2 : Article du code civil de la Nouvelle-Calédonie

“Chacun a droit au respect de sa vie privée”

Questions

1. Explique ce qu'est le droit à l'image.
2. À quel autre droit le droit à l'image est-il lié ?
3. Qu'est-il obligatoire de faire si on veut diffuser l'image d'un collégien ?

Activité 2 : Quelles sont les conséquences de l'atteinte au droit à l'image de Rebecca ?

Document 3 : Article 226-1 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui : 1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ; 2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ; 3° En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci ; [...]

Document 4 : Article 1240 du code civil

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Questions

1. Quelles sont les sanctions prévues par le code pénal en cas d'atteinte à l'image d'une personne comme Rebecca ?
2. Que prévoit le code civil en cas de dommage causé à une personne comme Rebecca ?
3. Associe la source du droit à son objectif :

Activité 3 : Le droit coutumier en Nouvelle-Calédonie

Consigne : Pour donner suite au visionnage du Tedx, répondez à chaque question. Pour les QCM, cochez la bonne réponse et expliquez brièvement pourquoi (en 1-2 phrases). Pour les questions ouvertes, suivez les indices donnés.

Questions

1- Qu'est-ce que le droit coutumier kanak ?

- a) Des lois écrites par le gouvernement.
- b) Des règles orales basées sur les traditions kanak.
- c) Des règles seulement pour les animaux.
- d) Des lois importées d'autres pays.

Expliquez pourquoi est-ce "oral" et pas écrit ?

2- Où le droit coutumier kanak est-il appliqué ?

- a) Seulement dans les villes modernes.
- b) Principalement dans les villages et communautés kanak.
- c) Partout en France.
- d) Seulement à l'école.

Expliquez : Donnez un exemple concret de la vidéo.

3- Décrivez un exemple de droit coutumier kanak vu dans la vidéo. Une scène où on parle de résolution de conflits ou de partage de ressources (comme la terre). Écrivez (3-4 phrases) : Qu'est-ce qui se passe ? Qui décide ? Pourquoi est-ce important ?

4- Quelle est une différence clé entre le droit coutumier et le droit contemporain ?

- a) Le coutumier est moderne, le contemporain est ancien.
- b) Le coutumier est collectif et basé sur la communauté, le contemporain est individuel et basé sur des lois écrites.

- c) Le coutumier concerne seulement les enfants.
- d) Le contemporain est oral.

Indice : La vidéo compare les deux systèmes. Expliquez : Comment cela aide-t-il les Kanak aujourd'hui ?

5- Quel rôle jouent les anciens dans le droit coutumier ?

- a) Ils écrivent des livres de loi.
- b) Ils transmettent les règles et décident des conflits.
- c) Ils construisent des maisons.
- d) Ils vont à l'école.

Expliquez : Comment cela diffère-t-il d'un juge moderne ?

6- Dessin ou Scénario : Imaginez une situation où le droit coutumier kanak aide à résoudre un problème moderne (par exemple, un conflit sur la terre à cause d'une mine). Dessinez une scène ou écrivez un petit scénario de 5-6 phrases.

Indice : Incluez des éléments de la vidéo, comme les anciens qui discutent. Expliquez comment les deux droits (coutumier et contemporain) pourraient travailler ensemble.